



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI

Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190325_10 - Conventions pour l'installation de centrales photovoltaïques sur des toitures de bâtiments municipaux

SEANCE DU 25 MARS 2019

10-(6720). PATRIMOINE MUNICIPAL_: Conventions pour l'installation de centrales photovoltaïques sur des toitures de bâtiments municipaux

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble est engagée dans le Plan Air Energie Climat dont l'un des objectifs est de couvrir d'ici à 2020, 20% des consommations énergétiques du territoire Métropolitain par des énergies renouvelables produites localement.

Elle participe déjà grandement à la valorisation d'énergies renouvelables via le réseau de chauffage urbain utilisé pour le chauffage de la majorité des bâtiments municipaux, par l'achat d'électricité verte pour tous ses contrats électriques supérieurs à 36 kVa et par l'achat d'une part de bio-méthane dans ses contrats de fourniture de gaz naturel.

Grâce à ces différents moyens de valorisation «indirecte», on peut estimer, pour l'année 2017, que près de 60% des consommations d'énergie des bâtiments municipaux sont déjà issues de sources renouvelables.

La ville de Grenoble souhaite également aider au développement local d'installations d'énergies renouvelables comme elle l'a confirmé par la validation (*délibération 8-A019 du 20 Juin 2016*) de son Plan d'action Air Energie Climat (*Action n°28 : Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal*).

Dans cet objectif, le Conseil Municipal avait déjà décidé :

- la prise de parts de capital à hauteur de 10 000 € (100 actions) au sein de la Société par Actions Simplifiée au capital variable «Energ'Y citoyennes», dont l'objectif était l'installation d'environ 1MWc de capteurs photovoltaïques dans le territoire de la métropole grenobloise (*délibération 43-A017 du 20 Juin 2016*),
- la mise à disposition de toitures de bâtiments scolaires à cette même SAS Energ'Y Citoyennes pour l'implantation de 4 centrales solaires photovoltaïques (écoles Menon, Malherbe, Racine, Clémenceau) totalisant 36 kWc (*délibération 2-1546 du 22 Mai 2017*),
- la rénovation énergétique performante des écoles Ampère, Painlevé et Chatin, avec la SPL OSER, comprenant plusieurs centrales photovoltaïques totalisant environ 125 kWc (*délibération 98-1935 du 26 Juin 2017*),
- la mise à disposition de la toiture du futur Centre Sportif Motte à la société GEG ENR pour l'implantation d'1 centrale solaire photovoltaïque de 100 kWc (*délibération 8-3209 du 26 Mars 2018*).

La ville de Grenoble souhaite aujourd'hui poursuivre cet encouragement à la production locale d'énergies renouvelables en autorisant à nouveau la mise à disposition de toitures pour l'implantation de capteurs photovoltaïques au profit de la SAS Energ'Y Citoyennes.

Pour rappel, cette société a été créée en 2016 par des habitants de la Métropole et avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole, dans le but de développer la réalisation de centrales solaires photovoltaïques.

Elle comprend aujourd'hui 141 associés (principalement des personnes physiques mais également les communes de Eybens, Echirolles, Fontaine, Grenoble, La Tronche, Le Sappey

en Chartreuse, Poizat, Saint-Egrève, Varcès Allières et Risset) et a déjà réalisé 12 centrales solaires réparties dans différentes communes de la Métropole, pour une puissance totale de plus de 100 kWc.

La SAS Energ'Y Citoyennes souhaite concrétiser une nouvelle tranche d'investissements dans des centrales de plus grande taille pour franchir une nouvelle étape dans son objectif de développement d'installations solaires.

Pour ce faire elle a identifié cinq nouvelles toitures potentielles dont trois à Grenoble, qui lui permettraient la mise en place de plus de 300 kWc complémentaires.

Les 3 sites du patrimoine municipal identifiés pour l'installation de ces nouvelles centrales sont :

- La Belle électrique située au 12 esplanade Andry Farcy (*Installation d'environ 684 m² de capteurs lestés en toiture-terrasse*)
- La «Petite Halle» du centre technique communal située au 10, rue du Repos (*Installation d'environ 576 m² de capteurs sur pan de toiture bac-acier Sud-Est*)
- L'Extension Sud de la Halle technique municipale située au 12, rue Honoré de Balzac à Grenoble (*Installation d'environ 208 m² de capteurs sur pan de toiture bac-acier Sud*)

L'ensemble de ces installations atteindrait 235 kWc environ et permettrait de produire environ 250 MWh d'électricité solaire, soit l'équivalent, par exemple, des consommations d'électricité annuelle de 3 groupes scolaires ou de 5 gymnases ou centres sportifs.

Il est donc proposé, pour permettre ces travaux, d'approuver les différentes conventions relatives à la mise à disposition de toitures (La «Petite Halle» du repos, l'extension Sud de la Halle technique municipale) ou à l'occupation du domaine public (La Belle Electrique) aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques, liant la Ville de Grenoble et la SAS «Energ'Y Citoyennes» pour une durée de 20 ans et d'autoriser M. Le Maire à signer lesdites conventions.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 14 mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver :

- **la convention de mise à disposition temporaire de toiture aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour La «Petite Halle» du centre technique communal située au 10, rue du Repos**
- **la convention de mise à disposition temporaire de toiture aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour L'Extension Sud de la Halle technique municipale située au 12, rue Honoré de Balzac**
- **la convention d'occupation Temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour «La Belle électrique» située au 12 Esplanade Andry Farcy**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 28 mars 2019

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Maud TAVEL